



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN
- SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2018 -

SOMMAIRE

N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 MAI 2018	3
N° 2 - CREATION D'UN ILOT DE SENESCENCE EN FORET COMMUNALE.....	3
N° 3 - VENTE DE TERRAIN A MME CATHERINE GRUNENWALD ET A L'AAPPMA HTE THUR	4
N° 4 - ACQUISITION DES BOIS SUR LES PARCELLES SISES AU LIEUDIT « RITSCHA »	5
N° 5 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE	6
N° 6 - PROPOSITION DE VENTE DE DEUX PARCELLES A LA COMMUNE	7
N° 7- AUTORISATION AU MAIRE DE DONNER PROCURATION A LA SCI HASSLER (NOTAIRES) POUR RADIATION D'UNE INSCRIPTION AU LIVRE FONCIER.....	7
N° 8- REMPLACEMENT D'UNE PORTE A LA CHAPELLE NOTRE-DAME DU BON SECOURS.....	8
N° 9 - VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS.....	8
N° 10 - CIRCUITS VTT ELECTRIQUES : NOUVELLE PROPOSITION DE TRACE RIVE DROITE...	8
N°11- SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REGROUPEMENT ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – PROGRAMME TEPCV	9
<u>POINT SUR LES TRAVAUX</u>	9

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
Mme	Martine	OULBANI	Conseillère Municipale
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M.	Lucien	DIERSTEIN	Conseiller Municipal
Mme	Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
Mme	Caroline	ZAGALA	Conseillère Municipale
Mme	Séverine	DREYER	Conseillère Municipale

Etait absent excusé : Monsieur Joël ARNOLD

Etaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

Madame Eliane WYSS a donné procuration à Monsieur Armand WEISS.
Madame Séverine BERNARDINO a donné procuration à Monsieur Francis ALLONAS
Monsieur Richard LOCATELLI a donné procuration à Monsieur Noël DELETTRE
Madame Marie-Madeleine LAGROLA a donné procuration à Madame Caroline ZAGALA
Monsieur Jean-Denis HANS a donné procuration à Madame Nathalie MANTEZ

Absente en début de séance, Madame Martine OULBANI est arrivée à 20 h 30 pour le débat et le vote du point n° 3.

Assistaient également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de Monsieur le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Auditeur : Monsieur Olivier SCHILDKNECHT, titulaire du lot de chasse n°2.



L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Madame Séverine DREYER a été désignée comme secrétaire de la présente séance.



Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de lui permettre de signer une convention dans le cadre du programme CEE – Economies d'énergie dans les TEPCV, pour obtenir une aide financière au titre des dépenses de rénovation de l'éclairage public. Aucune objection n'étant formulée, le point sera ajouté en position n°11.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose de passer à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 MAI 2018

1. Monsieur Joël ARNOLD a adressé une demande par messagerie afin que soit justifié son vote défavorable sur le point relatif aux circuits VTT, non développé dans la rédaction du compte rendu :

Notamment il souhaite reprendre les questionnements adressés à Monsieur TACQUARD, Président de la communauté de communes, concernant les moyens envisagés pour faire respecter par les usagers les chemins préalablement balisés (et non les autres sentiers et chemins) et aussi la question du personnel qui sera chargé de faire appliquer la réglementation dont Monsieur TACQUARD a parlé quant au schéma de régulation (Brigade Verte, élus... ?) puisqu'une réglementation non appliquée serait vaine.

En outre, il souhaite expliquer ses réserves, émises avant le vote, liées au risque, pour la collectivité, de perdre une partie des revenus (conséquents) de la chasse.

2. Monsieur Armand WEISS, souhaite revenir sur le vote de la motion soumise par le GIC 14 :

« Il est mentionné au compte rendu que la délibération a été votée à l'unanimité, or, je n'ai pas souvenir qu'un tour de table ait eu lieu... »

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, les débats s'étant prolongés, et la fatigue aidant en fin de réunion, il reconnaît être passé rapidement sur le vote, omettant de solliciter les avis des conseillers.

Il profite de la présence de Monsieur SCHILDKNECHT pour lui demander quel retour a obtenu la motion sollicitée par les chasseurs. Monsieur SCHILDKNECHT informe que par le biais de cette motion, les chasseurs attendent le soutien des élus, car ils font l'objet de sanctions (amendes, jusqu'à une garde à vue infligée à un chasseur) en cas de non-réalisation de leur plan de chasse.

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 17 mai 2018 n'appelant aucune autre remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

2 – CREATION D'UN ILOT DE SENESCENCE EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 novembre 2017, un accord de principe était donné pour la mise en place d'un îlot de sénescence en forêt communale. L'inventaire des arbres éligibles dénombre 768 tiges sur la parcelle forestière n° 12, (parcelles cadastrales 5-6-8 / section 12) pour une superficie retenue de 8,9 ha.

Cet îlot ne fera l'objet d'aucune intervention sylvicole et les arbres pourront boucler leur cycle de vie, l'objectif étant la préservation de forêts matures, dites sénescents, lesquelles sont riches en biodiversité : arbres morts, arbres à cavité, développement de nombreuses espèces de mousses ou de lichens typiques de forêts âgées etc. L'îlot d'Oderen abrite en outre des sources, ruisseaux et zones humides qui seront également préservés de toute exploitation pendant 30 ans.

La commune sera indemnisée à hauteur de 35 600 € pour compenser le manque à gagner lié à l'absence de recettes d'exploitation.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de contrat Natura 2000 qui leur a été présenté, notamment le plan de financement et les engagements juridiques et techniques.
- **SOLLICITE** une rétribution (crédits Etat-Europe) de 35 600 € pour la mise en place, en forêt communale, d'un îlot de sénescence complet de 8,9 ha en parcelle forestière 12.
- **S'ENGAGE** à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat Natura 2000 et à financer la part des dépenses qui ne serait pas couverte par la subvention en inscrivant les sommes nécessaires annuellement au budget prévisionnel de la commune.
- **CERTIFIE** que le projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur.
- **DONNE POUVOIR** au maire pour signer tout document et acte relatif au projet de contrat Natura 2000.

3 - VENTE DE TERRAIN A MME CATHERINE GRUNENWALD ET A L'AAPPMA HTE THUR

➡ Arrivée de Madame Martine OULBANI à 20 h 30

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif au projet d'acquisition de terrain soumis par Mme GRUNENWALD Catherine, et l'AAPPMA Haute- Thur pour une partie bordant l'étang du Maerel, au lieudit « Le Broch » à ODEREN.

Il s'agit des parcelles cadastrées section 11, n° 250, d'une superficie de 19 457 m², et n° 252, d'une superficie de 149 m², issues de la division de la parcelle cadastrée section 11, n° 249.

La commission des travaux, au cours de sa réunion en date du 13 janvier 2018 avait émis un avis favorable.

Le projet a été présenté au conseil municipal le 1^{er} février 2018, et il a été proposé de fixer le prix du terrain à céder à 25 € l'are.

Au vu du plan de division établi par le géomètre, et après avoir recueilli l'accord des acquéreurs sur le prix proposé,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer,
Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix de vente du terrain à 25 € l'are
- **APPROUVE** la cession des parcelles suivantes :

Acquéreurs	Références cadastrales	Superficie (ares)	Prix (25€/a)
Mme GRUNENWALD Catherine 11 rue Maerel 68830 ODEREN	Section 11 N° 250	194, 57 a	4 864.25 €
AAPPMA Haute-Thur M.Jean-François HUNDSBUCKLER 28 rue de Werschholtz 68690 MOOSCH	Section 11 N° 252	1,49 a	37.25 €

- **PRECISE** que les frais inhérents à cette transaction (géomètre, notaire...) seront à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de transferts de propriétés et/ou tout autre document afférent à ce dossier.

4 - ACQUISITION DES BOIS SUR LES PARCELLES SISES AU LIEUDIT « RITSCHA »

Par délibération en date du 8 mars 2018 modifiée par délibération du 17 mai 2018, le conseil municipal approuvait l'acquisition des parcelles forestières sises au lieudit « Ritscha » en vue de les intégrer en zone soumise au régime forestier géré par l'ONF. Il convient, en parallèle, de faire l'acquisition des bois présents sur ces parcelles, selon l'estimation réalisée par les services de l'ONF, d'après les tarifs des contrats de vente de bois actuels, soit 45 €/m³ pour les résineux et 5 €/m³ pour les feuillus.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer,

Le conseil municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir les bois sur les propriétaires cédants concernés, selon le détail suivant :

Propriétaires cédants	Réf cadastrales	Type d'essences- cubage/Prix	Prix
M. LUDWIG René 35 rue Gorth 68830 ODEREN	Section 3 Parcelle 319 Parcelle 324 Parcelle 328	Résineux 99.18 m3 x 45 € Résineux 17.90 m3 x 45 € Feuillus 1m3 x 5 €	4 463.10 € 805.50 € 5.00 €
Sous-total (M.LUDWIG)			5 273.60 €
M. SOUR Pierre 19 rue Hensbach 68830 ODEREN	Section 3 Parcelle 322	Résineux 29.40 m3 x45 €	1 323.00 €
Sous- total (M.SOUR)			1 323.00 €
TOTAL GLOBAL			6 596.60 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

5 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal

Sur rapport de Monsieur le Maire,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
Vu le budget de la commune ;
Vu le tableau des effectifs de la commune ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}) est rendue nécessaire par le départ à la retraite d'un agent des services techniques,

- **DECIDE**

Article 1^{er} : À compter du 01/09/2018, un poste permanent d'agent technique polyvalent relevant du grade d'adjoint technique est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes}).
Ce poste comprend notamment les missions :

➔ Entretien régulier des installations et équipements de la commune :

Bâtiments – Voirie communale et espaces publics- Fleurissement et espaces verts – Entretien mécanique du matériel – Maintenance de la chaufferie communale – Installations d'éclairage public -Etc.

Article 2 : Le Maire est chargé de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente

délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire d'adjoint technique.

Article 3 : La déclaration de création de poste réalisée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, est enregistrée sous le numéro 926.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

6 - PROPOSITION DE VENTE DE DEUX PARCELLES A LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier adressé par Monsieur KLINGELSCHMIDT Maurice, domicilié 32 rue Durrenbach à ODEREN, par lequel il propose de céder deux parcelles à la commune.

Il s'agit des parcelles cadastrées au lieudit « Weiberwitfeld », section 1, n° 32 d'une superficie de 8 a 24 ca et n° 33 d'une superficie de 7 a 69 ca.

Ces parcelles se situent actuellement en zone NAa (constructible dans le cadre d'un aménagement global). Ces terrains seront déclassés en zone AF (Agricole près de fauche) à l'entrée en vigueur du prochain PLUi.

L'acquisition de ces terrains permettra à la commune de créer une jonction piétonne entre la Grand'Rue et la zone 1AU1 (à urbaniser) située au nord du secteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser l'acquisition de ces parcelles au prix de 50 € l'are.

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour l'acquisition des parcelles cadastrées section 1 au lieudit Weiberwitfeld, n° 32 d'une superficie de 8 a 24 ca et n° 33 d'une superficie de 7 a 69 ca, soit une superficie totale de 15 a 93 ca, et décide de soumettre une proposition de prix à hauteur de 50 € l'are pour les parcelles concernées.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire sur ce dossier.

7 – AUTORISATION AU MAIRE DE DONNER PROCURATION A LA SCI HASSLER (NOTAIRES) POUR RADIATION D'UNE INSCRIPTION AU LIVRE FONCIER

Dans le cadre de la réalisation de la vente immobilière de la propriété MULLER 7 rue du Gomm, la Société Civile Professionnelle « Jean-Marie HASSLER et Frédéric HASSLER, Notaires Associés à 688310 WITTELSHEIM – 14 rue du Parc, sollicite une procuration du Maire, afin de faire mainlevée avec désistement de tous droits et consentir la radiation totale de l'inscription au Livre Foncier ainsi libellée : « *Dépôt du 23/09/1980 AMALFI N° C2008SAM003102 Restriction au droit de disposer au profit de la commune d'ODEREN conformément à l'acte du 29/08/1980* ».

La mention avait été édictée pour garantir la construction des parcelles du lotissement dans un délai de 5 ans. Mais cette mention devenue caduque n'a jamais été levée, ce qui bloque la vente.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner pouvoir et procuration à la Société Civile Professionnelle « Jean-Marie HASSLER et Frédéric HASSLER, Notaires

Associés à 688310 WITTELSHEIM – 14 rue du Parc, pour agir en son nom pour faire mainlevée de la mention « Dépôt du 23/09/1980 AMALFI N° C2008SAM003102 Restriction au droit de disposer au profit de la commune d'ODEREN conformément à l'acte du 29/08/1980 ».

8 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE A LA CHAPELLE NOTRE-DAME DU BON SECOURS

La porte de la Chapelle Notre-Dame du Bon Secours nécessite des réparations conséquentes. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose le remplacement complet de la porte pour répondre aux normes d'accessibilité.

Il présente un devis établi par la Société ARNOLD & Fils à KRUTH, pour un montant de 4 070 € HT – 4 884.00 € TTC.

Il propose, au vu du bilan financier du Conseil de Fabrique dont les résultats sont en baisse, que la commune prenne en charge les travaux et que le conseil de Fabrique soit sollicité pour participer à la dépense à hauteur de 2 500 €.

Il invite le conseil municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge les travaux pour le remplacement d'une porte à la Chapelle Notre-Dame du Bon Secours, selon le devis présenté soit un montant de 4 070 € HT – 4 884.00 € TTC.
- **DECIDE** de solliciter une participation du Conseil de Fabrique à hauteur de 2 500 €.

9 - VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS

Monsieur le Maire informe qu'une facture de frais d'obsèques a été présentée au CCAS pour un montant de 5 249.90 € suite au décès, à l'hôpital local, d'une personne dont les ressources étaient insuffisantes pour couvrir ce montant. 2 500 € ont cependant été récupérés sur le compte bancaire, et une enquête est en cours pour retrouver tous les héritiers. Dans l'attente, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle au CCAS de 2 000 € pour prendre en charge, le cas échéant, le solde de la facture.

Le conseil municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle au CCAS (Centre communal d'Action Sociale) à hauteur de 2 000 €.

10 - CIRCUITS VTT ELECTRIQUES : NOUVELLE PROPOSITION DE TRACE RIVE DROITE

Au cours de la séance du 17 mai dernier, le conseil municipal, à l'issue d'un long débat opposant les avis des chasseurs, des agriculteurs, de l'ONF, sur le sujet du tracé des parcours pour VTT électriques, avait décidé d'avaliser le parcours de la rive gauche (avec réserves) et de rejeter le parcours prévu sur la rive droite du territoire communal, car une erreur s'était glissée dans l'itinéraire emprunté.

Un nouveau tracé est aujourd'hui proposé sur ce secteur, mais des barrières sont présentes sur ce chemin qui traverse une exploitation agricole.

L'exploitant, sollicité pour avis, s'est montré très réticent à ce projet, craignant que les barrières ne soient régulièrement laissées ouvertes.

A cela s'ajoute le rejet catégorique des chasseurs.

Le conseil municipal,
Entendu,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'invalidier le parcours proposé au lieudit « Bergenbach ».

11- SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – PROGRAMME TEPCV

Dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public consistant au remplacement des têtes de lampadaires existantes par des têtes de lampadaires LED, Monsieur le Maire présente le devis établi par la Sté ZS ENERGIE SOLAIRE pour la seconde tranche de travaux à réaliser en 2018.

Le montant des fournitures est chiffré à hauteur de 9 389.10 € HT – 11 266.92 € TTC.

Cette opération peut bénéficier d'une aide financière au titre du programme CEE « CONTRAT D'ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la croissance verte) », dont la gestion et la valorisation sont confiées au Parc Naturel Régional des Ballons de Vosges, « Regroupeur » des dossiers.

Aussi, il est nécessaire de passer une convention avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour lui confier la gestion du dossier.

Le conseil municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du programme CEE « Economies d'Energie dans les TEPCV.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire chargé des travaux, présente les travaux réalisés et en cours :

Toutes les tombes du cimetière ont été photographiées pour compléter le répertoire des concessions et en faciliter la consultation.

Le panneau d'affichage lumineux implanté au centre du village est fonctionnel.

La réfection des WC publics

Une commission des travaux se réunira le 18 juillet pour faire le point sur les travaux à réaliser dans les bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

